



108 rue Valette
BP 831
24108 BERGERAC CEDEX
05 53 74 50 00
Fax : 05 53 74 50 01

Courriel : ce.0240005a@ac-bordeaux.fr
Site internet : http://webetab.ac-bordeaux.fr/lycee-maine-de-biran/

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020/2021 SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Date d'entrée au lycée Maine de Biran :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

NOM :

PRÉNOMS :

Sexe :

Nationalité :

Date de naissance :

Pays de naissance :

N° dép. de naissance :

Commune de naissance :

N° de portable élève : / / / /

Adresse mél élève (obligatoire pour l'inscription à l'examen) : @

Adresse postale :

Préciser si autre adresse :

- Régime souhaité :
- Demi-pensionnaire 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)
 - Demi-pensionnaire 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)
 - Externe
 - Interne

***Pour toute demande d'internat, une demande d'inscription est à imprimer sur le site internet du lycée.
Toute nouvelle demande fera l'objet d'une réponse mi-juillet en fonction des places disponibles.***

ATTENTION ! Le règlement intérieur du lycée Maine de Biran et ses annexes sont consultables sur le site internet du lycée.

TRANSPORT SCOLAIRE :

SCOLARITÉ ANNÉE PRÉCÉDENTE :

Nom de l'établissement :

Code postal : Ville :

N° INE (si élève venant d'une autre académie) :

Classe fréquentée :

LV1 : LV2 :

Autres options suivies :




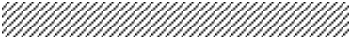

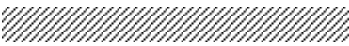
Avez-vous bénéficié, durant vos études précédentes, d'un aménagement particulier :



Toute modification de ce dossier, intervenant après l'inscription, doit être notifiée au lycée par courrier signé des parents (ex : changements d'état civil, téléphone, déménagement, etc)

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Chaque colonne ci-dessous est à compléter obligatoirement. Dans le cas d'un seul responsable légal, merci de fournir un justificatif.

| | Représentant légal <i>(Personne qui paie les frais scolaires et qui perçoit les aides)</i> | Représentant légal | Autre personne à contacter en cas d'urgence |
|---|---|--|---|
| Lien de parenté avec l'élève | <input type="text"/> Autres : préciser <input type="text"/> | <input type="text"/> Autres : préciser <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nom de famille | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Prénom | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Numéros de téléphone - Domicile - Travail - Mobile | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> |
| Accepte les SMS | <input type="text"/> | <input type="text"/> |  |
| À contacter en priorité (cocher 1 seul case) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |  |
| <u>Adresse postale</u> <u>Lieu-dit, n°, nom de rue,...</u> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <u>Code postal</u> <u>Commune</u> | <input type="text"/> <input type="text"/> | <input type="text"/> <input type="text"/> |  |
| <u>Adresse mél</u> | @ <input type="text"/> <input type="text"/> | @ <input type="text"/> <input type="text"/> | |
| Autorise à communiquer mon adresse postale et mon adresse mél aux fédérations de parents d'élèves | <input type="text"/> | <input type="text"/> |  |
| Nombre d'enfants à charge | <input type="text"/> | <input type="text"/> |  |
| Profession | <input type="text"/> | <input type="text"/> |  |

1 - AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGE

De nombreuses activités pédagogiques conduisent l'établissement à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. L'établissement peut être sollicité par la presse pour réaliser un reportage.

La loi relative au droit à l'image oblige le chef d'établissement à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne à l'établissement et la diffusion des images.

Conformément à la loi, les responsables légaux ont libre accès aux données photographiques ou films qui concernent leur enfant. Ils peuvent à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposent d'un droit de retrait s'ils le jugent utile.

Autorisation de prise de vues

Le responsable légal de l'élève autorise l'établissement à :

- photographier ou filmer son enfant dans le cadre exclusif d'un projet pédagogique
- permettre la prise de vue de son enfant par des journalistes (presse écrite ou télévisée)
- permettre la prise de vue de son enfant par un photographe professionnel pour des photographies de classe

Autorisation de diffusion

Le responsable légal de l'élève autorise l'établissement à diffuser l'image de son enfant :

- dans le cadre des publications de l'établissement
- sur un cédérom dont la diffusion est restreinte (cadre familial des élèves, enseignants et partenaire de projet)
- sur support vidéo dont la diffusion est restreinte
- réseaux sociaux

2 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET ANNEXES

Nous, responsables légaux de (*Nom et prénom de l'élève*) , reconnaissons avoir pris connaissance du **Règlement Intérieur et de ses annexes** sur le site internet du lycée et nous engageons à le faire respecter par notre fils / notre fille.

Pour l'ensemble des autorisations ci-dessus,

Fait à , le

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :

PIÈCES À ADRESSER PAR MAIL AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION OU PAR COURRIER POSTAL

Pour une entrée en Seconde :

- ✓ la copie du livret de famille (parents, élève, frère(s) et sœur(s))
- ✓ la copie des vaccinations (carnet de santé)
- ✓ la copie du jugement du tribunal en cas de changement de situation familiale (mariage, divorce, décès)

Et en +, en fonction des situations :

- ✓ la copie d'un éventuel PAI, PPS, PAP, aménagement d'examen déjà mis en place

Nom de l'élève : Prénom :

Scolarité 2020 / 2021

Classe de SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

➤ Veuillez procéder au choix des langues vivantes et des enseignements facultatifs ci-dessous :

Langues vivantes 1 et 2 (2 au choix)

Langue vivante 1 : LV par le CNED :

Langue vivante 2 : LV par le CNED :

Enseignements facultatifs éventuels (un au choix)

(Sous réserve de compatibilité avec l'emploi du temps et d'être retenu par la commission de recrutement)

L'élève s'engage à suivre cet enseignement toute l'année scolaire.

Les listes définitives des élèves retenus dans les options seront publiées sur le site internet du lycée Maine de Biran mi-juillet.

- Section Européenne Anglais/Histoire-Géographie.
- Section Européenne Espagnol/Histoire-Géographie.
- Art danse
- Arts plastiques
- E.P.S : Badminton/Musculation
- Italien 3 (sauf pour les séries techno)
- Langues et cultures de l'Antiquité: Latin
- Musique
- Théâtre

Cochez la case de l'option que vous souhaitez puis hiérarchisez vos choix par ordre de préférence.

L'inscription au Pôle espoir Aviron nécessite d'être recruté(e) par la fédération d'aviron -----

La liste des manuels sera diffusée ultérieurement sur le site internet du lycée.

À , le

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève

*Ce dossier d'inscription est renseigné **UNIQUEMENT** par les responsables légaux.
(Ces renseignements servent pour tous les documents administratifs : diplômes, certificats, bulletins de notes, ...)*

FICHE D'URGENCE

Établissement : LYCÉE MAINE DE BIRAN - BERGERAC Année scolaire : 2020-2021

- Nom de l'élève : Prénom :

- Date de naissance : Classe :

- Nom et adresse des représentants légaux :

- N° et adresse du centre de sécurité sociale :

- N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de vous prévenir par les moyens les plus rapides. En lui communiquant **au moins un numéro de téléphone***, vous lui facilitez cette démarche.

N° de portable du représentant légal 1 : Téléphone du travail :

N° de téléphone du domicile :

N° de portable du représentant légal 2 : Téléphone du travail :

N° de téléphone du domicile :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

-

** En cas de changement de vos coordonnées téléphoniques en cours d'année, merci de le signaler au lycée.*

Si votre enfant souffre d'une maladie (asthme, diabète, allergies alimentaires...) qui nécessite des dispositions particulières (prise de médicaments, soins...) pendant le temps scolaire, vous pouvez contacter le chef d'établissement ou le médecin ou infirmière de l'éducation nationale afin d'élaborer, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (PAI).

Tous renseignements confidentiels doivent être joints sous enveloppe cachetée, à l'attention du médecin et de l'infirmière de l'éducation nationale.

EN CAS D'URGENCE, le centre 15 (SAMU) est appelé. Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté selon les modalités définies par le SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

INFORMATIONS MÉDICALES :

- Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant : -

- Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance du lycée.

L'infirmière de l'établissement n'administrera aucun médicament sans prescription médicale.